

Burundi : le Conseil de sécurité constate des progrès et appelle à les poursuivre

ONU Info, 5 décembre 2020 Le Conseil de sécurité de l'ONU a pris note de l'amélioration des conditions de Burundi et des priorités annoncées par le Président Evariste Ndayishimiye pour son gouvernement en juin 2020, à la suite des élections « qui se sont déroulées de façon globalement pacifique », et qui ont marqué « le début d'une phase » pour le pays.

Dans une déclaration publiée vendredi par la Présidence du Conseil de sécurité, les membres de cet organe se félicitent aussi « des mesures prises pour lutter contre l'impunité ainsi que des progrès réalisés concernant certains aspects de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes » et encouragent le gouvernement burundais à redoubler d'efforts dans ces domaines. Le Conseil de sécurité constate « les progrès réalisés jusqu'à présent » et souligne « qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour faire avancer la réconciliation nationale, la promotion de l'état de droit et d'un système judiciaire indépendant et efficace, la préservation de l'espace démocratique et le respect des libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression, y compris pour les membres de la presse et les acteurs de la société civile, la consolidation de la paix, la cohésion sociale et le développement ». Le Conseil exprime également ses préoccupations sur les violations des droits humains et demande au gouvernement burundais « de faire en sorte qu'il soit mis fin à ces violations » et de tenir les auteurs responsables de leurs actes. Le Conseil exhorte le gouvernement burundais à coopérer avec l'ONU pour surmonter ces problèmes. Dans le cadre de cette coopération, le Conseil engage le Secrétaire général de l'ONU et le gouvernement burundais à laisser suffisamment de temps au Bureau de l'Envoyé spécial pour procéder à une transition sans heurt. Les membres du Conseil de sécurité engagent les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le gouvernement burundais à poursuivre leur dialogue en vue de permettre au gouvernement de créer des conditions propices à la reprise de l'assistance financière et technique. Le Conseil souligne qu'il importe « de continuer à soutenir le Burundi au moment où il entre dans une nouvelle phase de son développement » et se félicite de la volonté de l'ONU, aux côtés de la communauté internationale, de poursuivre ses interactions avec le pays, afin de l'aider à parvenir à une paix, une réconciliation et un développement durables.